ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 35062

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les conclusions du rapport sur la politique de prévention de la délinquance publié par le comité interministériel de prévention de la délinquance en avril 2013. Ce rapport présente le bilan de la politique de la prévention de la délinquance, et les orientations à suivre dans ce domaine par les services de l'État concernés. La délinquance est actuellement un fléau, qui a tendance à se renforcer, comme l'ont montré les évènements de ces derniers jours. Les nouvelles stratégies de lutte proposées par le Gouvernement révèlent certes une volonté de bien faire, mais ne sont hélas pas à la mesure des enjeux. Le rapport suggère l'élaboration, en liaison avec le conseil supérieur du travail social, d'une charte déontologique type pour le partage de l'information nominative, dans le respect du secret professionnel, déclinable au niveau départemental. Il lui demande donc de lui préciser les moyens envisagés.

Texte de la réponse

Comme le prévoyait la mesure 22 du plan national de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes (2010-2012), une charte déontologique type pour l'échange d'informations dans le cadre des conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance a été élaborée en lien avec le Conseil supérieur du travail social et diffusée en 2010. Toutefois, cette charte n'a pas toujours été déclinée au niveau départemental et au niveau local. La pratique a montré que selon les partenariats locaux, la circulation d'informations nominatives varie et fait encore parfois débat. La stratégie nationale de prévention de la délinquance, adoptée par le Gouvernement pour la période 2013-2017, privilégie les approches de suivi individualisé, en particulier en direction des jeunes les plus exposés à la délinquance. Il s'agit de poursuivre la démarche visant à décloisonner les différentes institutions, tout en encadrant et en sécurisant les modalités d'échanges d'informations. Un groupe de travail, piloté par le Secrétariat général du Comité interministériel de prévention de la délinquance, associant les différents ministères et la Commission nationale de l'informatique et des libertés a été mis en place. Ces travaux viseront à assurer que les échanges d'informations s'opèrent dans le cadre d'instances adaptées et dans le respect de la législation en vigueur. Ils auront également pour but de permettre et de sécuriser la constitution de traitement de données nominatives pour faciliter le suivi des situations individuelles.

Données clés

Auteur : M. Frédéric Lefebvre
Circonscription : Français établis hors de France (1re circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 35062
Rubrique : Sécurité publique
Ministère interrogé : Intérieur
Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clée(s)

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questions/QANR5L14QE35062

Question publiée au JO le : 30 juillet 2013, page 8070
Réponse publiée au JO le : 11 février 2014, page 1352